



Hérault

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 03/10/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 26/09/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 16

Quorum atteint

Présents (13) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Emilie BRIGNARD
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Laura AZEMA

Absents représentés (3) :

- Eddy GOMMERET : pouvoir à Olivier DELMAS
- Anne GACHON : pouvoir à Roseline TERME
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (9) :

- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Gautier VIDAL
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire :

Emilie BRIGNARD

DELIBERATION D2025-63 – MODIFICATION DES TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui prévoit que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance, il convient de fixer les tarifs correspondants.

Il s'agit en l'espèce :

- de créer un tarif de location (et montant du dépôt de garantie) de la salle des Lys, de la salle Victor Hugo et de la salle du Peuple pour les particuliers ;
- ajout de la mention « *cournonterralais* » pour les syndicats, ASL et entreprises (tarifs location salles) ;
- de créer un prix pour la vente de photos issues de la photothèque de la Commune.

Prestations	Détail	Tarifs
Cafés et restaurants – Terrasses sans aménagements	Terrasses commerciales	10€/m2/an
Repas républicain	Le repas	10 €
Concerts	La place	5 €

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 30/10/2025 ID : 034-213400880-20251003-D2025_63-DE </div> Taxes funéraires, cimetièrè	Pose de scellés (vacation) 20 € <u>Concession terrain nu (max 3 places) :</u> 15 ans 530 € 30 ans 954 € 50 ans 1 437 € <u>Columbarium (max 3 urnes) :</u> 30 ans 1 000 € 50 ans 1 500 € Vente de plantes et fleurs entrée cimetièrè 50,00€/jour Caveau d'attente du cimetièrè neuf pour les cercueils destinés à être : - soit inhumés dans les sépultures non encore construites, - soit dans lesquelles une réduction des dépouilles inhumées est nécessaire, - soit dans lesquelles des travaux d'aménagement nécessitent l'exhumation des dépouilles inhumées, - soit en vue d'un transport ultérieur hors de la commune. La durée totale du séjour dans le dépositoire ne peut excéder 3 mois. Un droit de séjour au taux en vigueur au moment de l'admission sont perçus pour toute occupation. Le jour d'entrée et celui de sortie ne comptent pas.	Le prix par jour dans le caveau d'attente est de 14€.
	Médiathèque municipale	Adultes héraultais sans le Pass'Agglo 10,00€ Habitants de la Métropole de Montpellier avec le Pass'Agglo 8,00€ Habitants de la Métropole de Montpellier présentant le Pass'Agglo avec l'accès aux Médiathèques du réseau 3M 10,00€ Tarif couples 18,00€ Tarif couples avec le Pass'Agglo 15,00€ Tarif jeunes entre 18 et 25 ans 5,00€ Enfants jusqu'à 18 ans, titulaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi gratuit
Espaces de coworking	La journée en open space (4 personnes max) 10€ La journée de bureau individuel (1 personne) 10€	
Borne à eau	Le mètre cube 2,50€	
Vide greniers	L'emplacement 5€	
Achat photo depuis photothèque Mairie	L'unité 10€	
Clé encodée	L'unité 61,75€	
Marchés, commerces, ambulants Abonnement annuel Payable au trimestre	Abonnement annuel Droit de place en surface occupée (par jour) Minimum 2 m ² 3.00 € 3 m ² 3.50 € 4 m ² 4.00 € 5 m ² 4.50 € 6 m ² 5.00 € 7 m ² 5.50 € 8 m ² 6.00 € 9 m ² 6.50€ 10 m ² 7.00 € 11 m ² 7.50 € Fournitures électricité en supplément des tarifs 2.00 € Base 12 m ² 8.00 € Par m ² supplémentaire 0.50 € Soit jusqu'à 21 m ² 12.50 € Base 22 m ² 13.00 € Par m ² supplémentaire 0.50 € Soit jusqu'à 31 m ² 17.50 € Base 32 m ² 18.00 € Par m ² supplémentaire 0.50 €	
		Prix par jour travaillé Prix par jour travaillé

		de juin à septembre	d'octobre à mai
Forains	1^{ère} catégorie : gros métiers (scooters adultes, casseroles, tagada, chenille...)	60 €	42 €
	2^{ème} catégorie : manèges moyens (Enfantins, tirs, loteries, mini-scooter)	44 €	31 €
	3^{ème} catégorie :		
	- Au mètre linéaire tarif minimum petits manèges maximum 6 mètres linéaires par 2,5 m largeur (baraques, poney, pêche aux canards)	25 €	18 €
	- Plus de 6 mètres linéaires et maximum 10 mètres linéaires et une largeur 2,5 maximum	36 €	25 €
	- Prix supérieur à 10 mètres linéaires et par m ²	1,70 €/m ²	1,20 €/m ²
	Cirques ou assimilés	82 €/J	
Location de matériel	Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le 30/10/2025 ID : 034-213400880-20251003-D2025_63-DE	Matériel : Tables et chaises Dépôt de garantie	25€ par tranche de 10 230€
		Barnum 3x3 Dépôt de garantie	50€ pour 2 jours (week end) 25€ par jour supplémentaire 400€
		Barnum 3x6 Dépôt de garantie	100€ pour 2 jours (week end) 50€ par jour supplémentaire 500€
		Grille d'exposition Dépôt de garantie	15€ pour 2 jours par tranche de 10 grilles 50€
Location de salles	Bergerie communale :	Résidents : ½ journée de semaine Jour de semaine Week-end Jour de semaine (agents municipaux) Week-end (agents municipaux) Dépôt de garantie	84,00€ 172,00€ 429,00€ 88€ 171€ 500€ (200€ nettoyage et 300€ dégradations)
		Extérieurs : Jour de semaine Week-end Dépôt de garantie	497,00€ 1 100,00€ 600,00€ (200€ nettoyage et 400€ dégradations)
	Salle des Lys :	Syndics, ASL ou entreprises cournonterralais : ½ journée journée Dépôt de garantie	50€ 100€ 500€
		Particuliers cournonterralais : ½ journée journée Dépôt de garantie	50€ 100€ (200€ nettoyage et 400€ dégradations)
		Particuliers non cournonterralais :	Tarifs identiques x3
	Salle du Peuple :	Syndics, ASL ou entreprises cournonterralais : ½ journée	100€

	<p style="text-align: right;">journée Dépôt de garantie 200€ 500€</p> <p>Particuliers cournonterralais : 1/2 journée 100€ Journée 200€ Dépôt de garantie (200€ nettoyage et 400€ dégradations)</p> <p>Particuliers non cournonterralais : Tarifs identiques x3</p> <p>Salle Victor Hugo : Syndics, ASL ou entreprises cournonterralais : 1/2 journée 600€ journée 1200€ Dépôt de garantie 500€</p> <p>Particuliers cournonterralais : 600€ 1/2 journée 1200€ Journée (200€ nettoyage et 400€ dégradations) Dépôt de garantie</p> <p>Particuliers non cournonterralais : Tarifs identiques x3</p>	
Estivales	<p><u>Commerçants ou associations cournonterralaises (emplacement 9 M2 maximum) : au-delà 5€ m²/jour</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Vente de plats cuisinés 35,00€/J Vente de glace, crêpes, pâtisseries 25,00€/J Divers hors métiers de bouche gratuit Producteurs de vin 25,00€/J</p> <p><u>Commerçants ou associations extérieures (emplacement 9M2 maximum) : au-delà 5€ m²/jour</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Vente de plats cuisinés 50,00€/J Vente de glace, crêpes, pâtisseries 30,00€/J Divers hors métiers de bouche 10,00€/J Producteurs de vin 25,00€/J</p> <p>Vente de verre : 1,50€ Vente de gobelet : 0,50€</p>	

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver ces tarifs et droits de place.

Ce tableau intègre les modifications introduites par les délibérations n°D2023-36 du 9 juin 2023, n°D2025-23 du 19 mars 2025 et n°D2025-46 du 2 juin 2025.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,




Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.